



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 11 juin 2020, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Steve Simon-Vermot, Président.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de 4 Conseillers communaux, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 23 Conseillers généraux.

<u>Absents excusés</u>	<u>Absent non excusé</u>	<u>Poste vacant</u>
Aline Botteron	-	0
Nathalie Finger		
Dominique Maire		
Jérémie Simon-Vermot		

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2020,
2. Demande d'un crédit de fr. 22'000.- permettant l'assainissement de l'éclairage public de la rue Major Benoit,
3. Comptes de l'exercice 2019,
4. Nomination du bureau du Conseil général,
5. Information du Conseil communal face au changement de législature.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2020

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 22'000.- permettant l'assainissement de l'éclairage public de la rue Major Benoit

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Guillaume Maire** annonce que cet investissement est nécessaire et judicieux. Ce groupe salue le fait d'équiper les lampadaires de LED avec en plus un abaissement de la luminosité.

Avec cette réfection des lampadaires ainsi que ceux de la Grande rue, le village sera encore plus radieux qu'il ne l'est déjà.

Le Parti Socialiste et Libre déplore tout de même quelques incivilités qui règnent pour les autres lampadaires du village et espère que les nouveaux ne soient pas touchés et surtout que ces agissements cessent au plus vite.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant voit d'un très bon œil d'entretenir le patrimoine communal et encourage l'exécutif de continuer sur sa lancée, ce qui démontre une certaine sagesse ceci afin de ne pas laisser un village en ruine pour les habitants. C'est pourquoi le groupe PDI va accepter ce crédit et remercie son ou ses auteurs.

Monsieur Alexis Maire annonce que cet arrêté n'a pas suscité de débats houleux au sein du Parti Libéral-Radical qui trouve qu'au vue des futurs travaux de réfection de la route cantonale, l'assainissement des lampadaires est judicieux; il est donc favorable à cet arrêté.

Cependant, à titre personnel, et au vue de la situation et des perspectives peu encourageantes pour notre commune, Monsieur Alexis Maire espère qu'à l'avenir, les autorités communales budgétiseront et planifieront de manière plus rigoureuse l'entretien des vétustes et vieillissantes infrastructures communales. Cela évitera ainsi de faire croire à un budget théoriquement excédentaire qui pousse certains d'entre nous à dépenser l'argent du contribuable dans des mesures idéologiques coûteuses et peu efficaces.

Effectivement, cela se vérifie une nouvelle fois avec ce crédit, l'entretien courant de nos vieilles installations fait souvent l'objet d'augmentations de dépenses par rapport à ce qui était prévu. L'accumulation des dépenses relativement faibles va, à terme, être préjudiciable pour la santé financière de la commune.

Monsieur Simon Kammer indique que le Conseil communal est quelque peu dépité par rapport aux déprédations régulières sur le réseau de lampadaires. La commune porte plainte systématiquement tout en sachant qu'il y a peu de chances de retrouver les auteurs.

Pour répondre à une question du Parti Libéral-Radical posée en séance de groupe par rapport à l'état des canalisations du réseau d'éclairage public sur la rue Major Benoit, Monsieur Simon Kammer annonce que le Conseil d'Etat a débloqué le crédit permettant la réfection de la route entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne et la rue Major Benoit sera touchée par ces travaux.

Renseignements pris, ces canalisations sont déjà en plastique, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de problème d'écrasement ou de détérioration des conduites. Il s'agira cependant certainement de changer quelques éléments au niveau du câble électrique.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

3. Comptes de l'exercice 2019

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** passe la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Les interventions suivantes ont lieu durant cette lecture :

Concernant le changement des stores complètement défectueux depuis longtemps des salles de gymnastique du Centre polyvalent du Bugnon, **Monsieur Yvan Monard** indique qu'au vue de la situation et des incertitudes qui planent sur les finances communales l'année à venir voir plus, il a paru judicieux au Conseil communal de reporter cette demande de crédit.

Il est dommage de ne pas pouvoir changer ces éléments maintenant, mais il ne s'agit pas d'une dépense indispensable au vue de certaines autres qui le sont devenues plus vite qu'imaginé, raison

pour laquelle ce dossier sera repris certainement l'année prochaine, voir l'année suivante en fonction de l'état des finances de la commune.

Monsieur Simon Kammer indique, quant à lui, que la place de jeux prévue cette année au budget pour un montant de fr. 30'000.- a aussi été reportée pour les mêmes raisons.

Concernant la vente du vieux papier, **Monsieur Guillaume Maire** remarque que son prix a drastiquement chuté et se pose la question sur la légitimité d'effectuer encore des ramassages de papier porte-à-porte comme actuellement, étant donné que les camions qui viennent le chercher sont très peu remplis. Il demande alors si une autre solution peut être envisagée ou une réflexion globale afin de perdre moins d'argent au travers de ces ramassages qui peuvent devenir plus onéreux que nécessaire.

Monsieur Gian Carlo Frosio confirme qu'il y a déjà quelques temps que le Conseil communal constate que le tonnage des bennes diminue fortement, étant donné que la majorité des gens amène son papier à la déchetterie. Ces ramassages étaient maintenus pour apporter une aide aux Cadets et ils deviennent effectivement coûteux.

Le Conseil communal en discutera prochainement et reprendra contact avec les Cadets pour voir la finalité de la chose.

Monsieur Simon Kammer annonce la mauvaise nouvelle du moment à savoir qu'un passage de caméra a eu lieu sur le tronçon du réseau d'eau usée à la Grande rue et a dévoilé un état fortement détérioré de cette conduite.

Le Conseil communal a alors décidé d'utiliser les moyens à sa disposition, soit de débloquer un crédit d'urgence pour la réfection totale de cette canalisation dans ce secteur.

Ce passage de caméra n'a pu être effectué plus rapidement pour des raisons techniques et il vient de se dérouler, ce qui explique le fait qu'un rapport n'ait pas pu être présenté ce soir au Conseil général.

Au niveau du fonctionnement d'un crédit urgent, **Monsieur Didier Barth** explique qu'une fois que le Conseil communal connaîtra le montant à investir, il devra obtenir l'aval de la Commission financière et, s'il l'obtient, pourra dépenser cette somme, dépense qui sera confirmée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Suite à la lecture des différents documents relatifs aux comptes de l'exercice 2019, les partis politiques se prononcent ainsi :

Monsieur Bastien Gaberell constate que les comptes 2019 clôturent avec un excédent de recettes plus important que budgétisé, ce qui est une bonne nouvelle mais attention, la marge de manœuvre reste très faible et le taux d'endettement de notre commune augmente.

Lors de la séance du groupe PLR, quelques points mentionnés dans le rapport du Conseil communal ont été soulevés, comme l'exode des habitants qui se traduit par une perte des rentrées fiscales et divers investissements notamment pour notre réseau d'eau vieillissant.

Le Parti Libéral-Radical remercie les Conseillers communaux pour la bonne tenue des comptes, c'est pourquoi le groupe PLR va approuver les comptes tels que présentés.

Monsieur Olivier Vallélian relève que la marge de manœuvre est assez faible pour gérer au mieux les finances de notre commune. Les importants investissements que les autorités communales doivent consentir actuellement augmentent la dette de la commune. Cependant, ces investissements sont plus que nécessaires.

La baisse du nombre d'habitants pénalise également les revenus de la commune, mais les projets immobiliers en gestation pourraient bien apporter un nouvel équilibre bienvenu dans cette situation en amenant de nouveaux habitants.

Les comptes sont bien tenus et les dépenses courantes sont bien maîtrisées. Le Parti Socialiste et Libre adresse ses remerciements au Conseil communal, à l'administrateur et à son adjointe pour leur travail.

Pour ces raisons, le groupe PSL se prononce pour l'acceptation des comptes 2019.

Monsieur Vincent Robert indique que 2019 est déjà bien loin et les comptes bénéficiaires de cette année le réjouit grandement. Le Parti Démocratique Indépendant remercie les membres du Conseil communal pour leur implication dans la tenue de leurs dicastères avec des moyens financiers limités qui leur sont alloués.

Le groupe PDI se réjouit de la prudence habituelle de la commune quant aux estimations des rentrées financières que communique le Service des contributions, cette prudence qui jadis nous faisait de belles surprises avec des sommes supplémentaires encaissées nous servent pour 2019 à ne pas être en déficit de peu.

Les années à venir ne seront certainement pas agréables financièrement. L'épisode sanitaire de ce printemps risque de laisser de vilaines cicatrices sur le corps de l'économie. Bien des entreprises devront revoir tous leurs modes de fonctionnement, ce qui indirectement laissera des travailleurs sur le carreau.

Le Parti Démocratique Indépendant remarquait déjà, les années précédentes, que la situation financière des habitants des Ponts-de-Martel se péjore; ce phénomène ajouté à la baisse d'habitants devient inquiétant car l'équilibre financier du ménage communal est de plus en plus fragile.

Il s'agira d'être encore plus prudent lors de l'établissement des prochains budgets, surtout que ce ne sont pas les travaux d'entretien de nos infrastructures qui manquent.

Le groupe PDI remercie l'administrateur et la comptable communale pour tout le travail effectué pour la présentation claire des comptes 2019.

Le Parti Démocratique Indépendant accepte le bouclage financier 2019 tel que présenté.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot donne ensuite la parole à Monsieur Olivier Vallélian, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot donne la parole aux représentants des différents partis politiques pour proposition de leurs candidats.

Monsieur Damien Bertschy propose, au nom du Parti Libéral-Radical, de conserver les personnes en place au bureau du Conseil général pour la fin de la législature. En effet, une modification ne fait pas de sens pour une durée de six mois.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix.

